

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2024 CDE 76

1. Rapport moral, rapport financier et quitus 2023 - 2024

a. Bilan des actions soutenues par le CDE 76 en 2023-2024

Au cours de l'exercice 2023 – 2024, le CDE 76 a été entièrement sous la tutelle du COREN pour sa gestion administrative et financière. Ainsi, le COREN a œuvré afin de répondre à la mission confiée par la Fédération Française d'Equitation à savoir : conduire un audit des comptes et de la gestion administrative dans un premier temps, puis réaliser une Assemblée Générale Ordinaire dans un second temps. A l'issue de l'Assemblée Générale du CDE 76, organisée le 15 février 2024, un budget prévisionnel ainsi que des actions prévisionnelles ont été votés.

Le COREN est heureux de confirmer que grâce à ses actions, le CDE 76 a pu récupérer les subventions fédérales et départementales attendues, à savoir :

- La dotation fédérale 2022 – 2023, versée sur présentation des documents validés lors de l'Assemblée Générale du 15 février 2024
- La subvention versée par le département de Seine Maritime pour l'année 2024

Grace à l'intervention personnelle du Président du COREN auprès de la FFE, la récupération exceptionnelle de la dotation fédérale 2021 – 2022 a été obtenue, alors que celle-ci était considérée comme perdue, étant donné qu'aucune demande n'avait été faite dans les délais impartis.

Grâce à l'obtention de ces financements, les actions prévisionnelles votées en assemblée générale ont donc été honorées, permettant ainsi au CDE 76 de continuer à accompagner les projets portés par les structures équestres de son territoire.

Le COREN s'est attaché à scrupuleusement respecter les actions et budgets votés lors de l'AGO du 15 février 2023. Ainsi, les actions suivantes ont été réalisées :

- Récupération de la subvention du Département 76
- Récupération des DFA 2021 – 2022 et 2022 – 2023
- Rétrocession des DFA due au CDTE 76 pour les exercices 2021 – 2022 et 2022 – 2023
- Accompagnement des championnats départementaux clubs et amateurs
- Accompagnement des CSI du territoire
- Accompagnement des enseignants du territoire lors du National Enseignants
- Accompagnement de stages enseignants et / ou sportifs
- Soirée des médaillés en partenariat avec le COREN

a. Validation du bilan des actions et bilan comptable 2023 - 2024

Compte de résultats :

Produits = 39 736 €

Charges = 23 413 €

Résultat d'exploitation = 16 323 €

b. Quitus 2024

Validation des actions conduites du 31 août 2023 au 1^{er} septembre 2024

Validations du bilan comptable du 31 août 2023 au 1^{er} septembre 2024

2. Budget Prévisionnel et Plan d'actions prévisionnel 2024 – 2025

a. Actions génératrices de produits :

- i. Subvention départementale 76 : environ 12 000 € (juin 2025)
- ii. DFA 2023 – 2024 : environ 12 000 € (avril 2025)
- iii. Subvention COREN pour la soirée des médaillés : 1 200 €
- iv. Produits prévisionnels 2024 – 2025 : 25 200 €

b. Actions génératrices de charges :

- i. Rétrocession de la DFA du CDTE 76 :
1 100 € pour la DFA 2023 – 2024
 - ii. Accompagnement des championnats départementaux
 1. Club : 350 € / championnat (Attention : 600 € pour le CSO)
 - i. Championnat CSO club & poneys – Canteleu (600 €)
 - ii. **Championnat Dressage (350 €) – date et lieu à fixer**
 - iii. Championnat CCE club & poneys – Le Caillebourg (350 €)
 - iv. Championnat Equifun – Ourville en Caux (350 €)
 - v. Championnat Hunter club & poney – Longueville sur scie (350 €)
- Budget prévisionnel 2025 pour championnats départementaux club = 2000 €

2. Amateur :

Championnat Amateur CSO – Canteleu - Reconduction de la subvention accordée en 2024 soit 1500 €.

Championnat Amateur Hunter – Le Caillebourg – 1 000 €

- iii. Accompagnement des CSI ayant lieu sur le territoire départemental : 1000 € TTC par étoile dans la limite de 2 CSI et 4 000 € TTC par organisateur.
Budget prévisionnel 2025 : 8 000 € TTC
- iv. Accompagnement des enseignants du 76 lors du National des Enseignants :
Budget prévisionnel 2025 (Lamotte) : 2 500 € (forfait de 100 € / engagé)
- v. Accompagnement de stages enseignants et / ou sportifs mis en place par les adhérents FFE du 76 : enveloppe globale de 3000 € maximum dans la limite de 1500 € / stage. Demandes étudiées par le CDE 76.
Mode opératoire comptable : le CDE perçoit les recettes des stages (participation financière des inscrits) et en retour paie les factures des intervenants (prestation + frais de déplacement) et les éventuelles locations de structures. Les frais de bouche / de logement / de boxes des stagiaires sont à leur charge.
Mode opératoire de sélection des stages accompagnés : le COREN a mandat pour valider les stages : principe de base = premier arrivé, premier servi.
Accompagnement de stages d'attelage : reconduction de la subvention annuelle de 500 € TTC
- vi. Soirée des médaillés en partenariat avec le COREN : 3 000 €

c. Récapitulatif budget prévisionnel 2024 - 2025 :

	PRODUITS	CHARGES
Subvention départementale 76 2025	12 000	
DFA FFE 2023 - 2024	12 000	
Subvention COREN	1 200	
Rétrocession DFA CDTE 76		1 100
Championnats départementaux		4 500
CSI		8 000
National Enseignants		2 500
Stage enseignants et / ou sportifs		3 500
Soirée des médaillés		3 000
Divers (matériel, réparation, entretien, frais postaux, frais de gestion, reconstitution trésorerie)		2 600
TOTAL	25 200	25 200

Priorités 2024 - 2025 :

Poursuivre la reconstitution d'une trésorerie, prioriser les actions (et donc les dépenses) afin de permettre à la future liste d'élus de reprendre les rênes du CDE 76 avec une enveloppe leur permettant d'assurer la continuité des actions en place tout en déployant de nouveaux projets sur leur territoire.

A valider en AG :

- Valider les demandes de DFA 2023 – 2024 et subvention départementale 2025
- Valider les actions prévisionnelles et les prioriser
- Valider les budgets accordés pour chaque action

3. Questions diverses

a. Assemblée Générale Elective 2024 / 2025

La prochaine AGE du CDE 76 visant à l'élection d'un nouveau Président et de son bureau, ainsi qu'à la fin de tutelle du CDE 76 par le COREN, sera organisée par le COREN, dans le courant du premier trimestre 2025. L'organisation de celle-ci sera effectuée selon les règles fédérales en vigueur.